











Pluies du 04 au 09 juin:

Après 7 jours sans pluie, un épisode orageux a touché la Région le 08 et localement le 09 juin avec de 25 à 35 mm dans l'Yonne, 15 à 20 mm en Saône et Loire et 6 à 15 mm en Côte d'Or.

Prévisions du 12 au 17 juin:

Un temps sec devrait se maintenir jusqu'à jeudi avant l'arrivée d'une dégradation passagère. Le soleil devrait faire son retour dès vendredi. températures devraient maximales dépasser les 26℃.

Source Météo France

247 parcelles ont été observées dans le cadre du réseau BSV.

Stades

Après plus d'un mois où la pousse de la vigne a été très réduite (1 nouvelle feuille par semaine), les conditions estivales des 5 derniers jours ont permis une explosion de la végétation. En moyenne, 2 à 3 nouvelles feuilles sont apparues depuis mercredi dernier et les rameaux se sont considérablement allongés. Les stades vont ainsi de 6-7 feuilles étalées dans les vignes les plus tardives jusqu'à 11-12 feuilles étalées dans les situations les plus précoces avec un stade moyen autour de 9-10 feuilles étalées.

L'écart qui était encore la semaine dernière de près de 16-20 jours par rapport à 2012 n'est plus aujourd'hui que de 10-15



Boutons floraux séparés (CA21)

Accident climatique : un orage accompagné de grêle s'est abattu sur le vignoble de Pouilly sur Loire vendredi 7 juin. Les secteurs les plus touchés sont Bouchot, Butte de St Andelain et Berthiers avec des dégâts qui peuvent atteindre 70 à 80%.

Mildiou

> Situation au 10 juin

Toutes les contaminations qui ont eu lieu sur la 2ème quinzaine de mai ont terminé leur incubation. Globalement, aucune évolution significative n'est constatée : les nouveaux symptômes sont rares, y compris dans les parcelles de la Côte de Beaune, du Beaujolais, du Mâconnais Sud et du Chalonnais Nord où le mildiou avait été détecté plus fréquemment depuis la mi-mai. Dans quelques-unes de ces situations (vignes inondées), nous notons toutefois de façon très ponctuelle des symptômes sur inflorescences correspondant à une expression tardive des contaminations de début mai.



Rot-gris sur inflorescence (photo FREDON Bourgogne)

Dans le vignoble du Couchois et des Maranges, le nombre de parcelles avec nouveaux symptômes semble un peu plus important, mais ces taches récentes sont peu nombreuses.

Le fait marquant des observations du jour réside dans la forte sporulation des symptômes existants. L'humidité relative élevée des dernières nuits accompagnée de températures douces ont en effet permis d'activer le mécanisme de fructification du

Les pluies du 08 juin ont entraîné de nouvelles contaminations primaires. Celles du 09 juin qui ne concernent que la Saône et Loire ont pu provoquer les premiers repiquages significatifs.

> Analyse de risque

Il convient de distinguer 2 situations :

- secteurs où le mildiou est rare voire absent (Mâconnais Nord, Chalonnais Sud, Côte de Nuits, Hautes Côtes, Yonne et Nièvre) : le risque mildiou peut être considéré actuellement comme moyen.

- Côte de Beaune, Beaujolais, Mâconnais Sud et Chalonnais Nord où le mildiou est plus présent dans certaines parcelles : compte tenu de l'inoculum présent, chaque nouvelle pluie est susceptible d'entraîner des repiquages potentiellement importants. Le risque demeure élevé d'autant que la vigne entre maintenant dans la période de grande sensibilité au mildiou.

<u>Oïdium</u>

Aucune évolution n'a été notée sur les 7 derniers jours.

L'oïdium n'est toujours détecté que dans quelques parcelles à fort historique et avec seulement 1 ou 2 taches à chaque fois.

Les températures plus chaudes constatées depuis le 05 juin sont favorables à l'activité de l'oïdium.

Le stade 7-8 feuilles étalées va être atteint dans les parcelles les plus tardives d'ici la fin de la semaine.

Black-Rot



Taches de black-rot avec présence de pycnides (photo FREDON Bourgogne)

Des taches isolées ont été repérées en Beaujolais et Mâconnais sur une fréquence de parcelles un peu plus importante que la semaine dernière. Ailleurs, nous notons peu d'évolution de la situation. Dans les parcelles à historique où les 1ères taches avaient été détectées la semaine dernière, quelques nouveaux symptômes ont été découverts, ainsi qu'1 à 2 taches isolées dans quelques autres vignes.

Seules les situations à risque avec présence de black-rot sur grappes dans les 2-3 dernières années doivent faire l'objet d'une attention particulière.

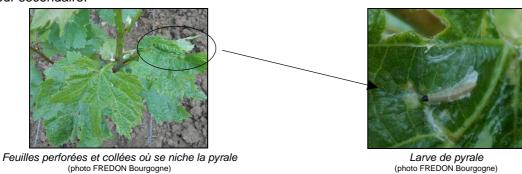
Vers de Grappe

Le vol de cochylis se termine dans les situations tardives. Des captures d'eudémis encore significatives sont relevées sur quelques pièges, notamment dans l'Yonne. D'après le modèle Tordeuses, nous confirmons que les premiers glomérules ne seront pas visibles avant mi-juin en secteurs précoces.

<u>Pyrale</u>

Dans les parcelles les plus sensibles, le niveau d'attaque maximum atteint 40% de pieds occupés par au moins une pyrale (1 cas dans l'Yonne). Le seuil d'intervention fixé à 80% est donc loin d'être atteint. Les remontées de pyrale sont dorénavant terminées et les populations n'évolueront plus. Cependant, les symptômes liés à ce ravageur facilement repérables lors des relevages continueront à être bien visibles dans les prochaines semaines. Les pyrales vont en effet rester dans la végétation jusqu'à ce qu'elles se chrysalident (sans doute pas avant fin juin début juillet).

Globalement, la pression pyrale a été à nouveau extrêmement faible en 2013, confirmant son statut de ravageur secondaire.





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Cicadelle Flavescence Dorée (FD)



Cicadelle FD stade L1 – 1mm – face inférieure des feuilles à la base des rameaux (photo CA21)

Nous rappelons qu'un site internet dédié à la Flavescence Dorée en Bourgogne est maintenant consultable avec des informations sur la maladie et l'organisation de la lutte au niveau régional :

www.stop-flavescence-bourgogne.fr

Message Réglementaire - Flavescence dorée de la vigne

Rédigé par le SRAL Bourgogne

Lutte obligatoire contre la cicadelle de la flavescence dorée - Campagne 2013

> Contexte

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 09 juillet 2003), la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire dans les situations suivantes :

- en vignes mères de greffons et de porte-greffes ainsi qu'en pépinières,
- sur toutes les vignes, quel que soit leur âge, situées à l'intérieur des périmètres de lutte obligatoire définis par arrêtés préfectoraux suite à la découverte de la maladie.

En 2012, la flavescence dorée a fortement progressé dans le vignoble du Mâconnais. Face à la menace que représente cette maladie non seulement pour le vignoble de Saône-et-Loire mais également pour l'ensemble de la Bourgogne, un dispositif régional de prévention et de lutte contre la flavescence dorée a été élaboré par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) en étroite collaboration avec la profession viticole (Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne, Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne). Les chambres d'agriculture et le Service d'Eco Développement Agrobiologique et Rural de Bourgogne ont été également associés à sa construction.

L'approche collective étant une des clés de la réussite du dispositif, ce dernier a été défini par arrêtés préfectoraux fixant des mesures de lutte graduées par département, adaptées aux contextes locaux.

Dispositif régional de prévention et de lutte contre la flavescence dorée en Bourgogne en 2013

	Saône et Loire	Côte d'Or	Yonne	Nièvre
Prospection	X	Χ	X	Χ
Traitement eau chaude des greffés soudés	X	Χ	X	
Arrachage pieds avec symptômes de jaunisses (1)	Х	X		
Lutte insecticide	3 traitements obligatoires	1 seul traitement obligatoire (2)	Aucun traitement (suivi cicadelle FD)	
Arrêté préfectoral	25 octobre 2012	07 juin 2013	(X)	

- (1) Voire parcelle entière si le taux d'attaque est supérieur à 20 %
- (2) Sauf vignobles du Châtillonnais et de l'Auxois
- (X) Non encore pris (à la signature)



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

ons pré-

> Organisation de la lutte contre le vecteur

Les toutes premières larves de cicadelles de la flavescence dorée ont été identifiées dans les situations précoces du sud Mâconnais et de la Côte de Beaune les 27 et 28 mai derniers.

* Saône et Loire :

La stratégie de lutte dirigée contre la cicadelle repose sur l'application de 3 interventions insecticides.

En viticulture conventionnelle, la première application doit être positionnée sur la période s'étalant du 24 au 28 juin. Les dates des autres interventions seront précisées le moment venu.

En viticulture biologique, la première application interviendra sur la période du 17 au 21 juin. Elle sera suivie de 2 autres applications à 8 jours d'intervalle.

Dans les situations plus tardives (Couchois, Hautes Côtes), l'application pourra être retardée de 3-4 jours.

* Côte d'Or :

Une seule application insecticide est obligatoire en 2013 sur les vignobles de Côte d'Or, ceux de l'Auxois et du Chatillonnais ne sont pas concernés par cette lutte obligatoire.

L'objectif étant de couvrir au mieux la période des éclosions par une seule application, la plage de traitement est un peu plus tardive que celle fixée pour la Saône et Loire. L'application insecticide doit être positionnée du 1^{er} au 05 juillet, que ce soit en viticulture conventionnelle ou en viticulture biologique.

Elle pourra être différée de 3 à 4 jours dans les situations plus tardives (Hautes Côtes).

Rappel des stratégies à appliquer en pépinières et en vignes-mères

- En pépinières : la lutte doit débuter dès maintenant et la couverture insecticide sera maintenue jusqu'à la disparition complète des adultes.
- En parcelles de vigne-mères de greffons et de porte-greffes, une stratégie à 3 traitements doit être mise en œuvre. Les dates de traitements à retenir pour l'ensemble de la Bourgogne sont celles fixées pour le vignoble de la Saône et Loire.

Prochain BSV: mardi 18 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront euxmêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

